

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance 2019-3)

L'an 2019, le 8 avril, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à 18 H 30 au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay, à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUE, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents (38) :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	
ARROS DE NAY	d'ARROS Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RODRIGUEZ Pierre - RHAUT Jean-Christophe
ASSON	CANTON Marc - MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	ESCALE Francis
BENEJACQ	- LANNETTE Maurice
BEUSTE	VIGNAU Alain
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc - SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge - PUYAL Bernard - CAPERAA-BOURDA Sylvette
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	SAINT-JOSSE Jean - SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LABATMALE	
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane - HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain - LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	CHABROUT Guy - TRIEP-CAPDEVILLE Monique - BOURDAA Bruno - GIRONDIER Michel
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Avaient donné pouvoir (4) : DEBATY Marie-Joëlle (à CANTON Marc) ; MAUHOURAT Jacques (à RODRIGUEZ Pierre) ; ASSE Christine (à PUYAL Bernard) ; GARCIA Sylvie (à SAINT-JOSSE Jean).

Etaient absents ou excusés (5) : MALLECOT André ; PANIAGUA Thomas ; CAZALA-CROUTZET Marie-Ange ; LAFARGUE Mathieu ; VILLACAMPA Martine.

Date de la convocation : 2 avril 2019

Objet : Transport des scolaires du 1^{er} degré de la CCPN à la piscine Nayeo*(Rapporteur : M. DUFAU)*

Par délibérations du 9/03/2009 et du 07/09/2009, le Conseil communautaire a décidé que le coût du transport des scolaires du 1^{er} degré des communes membres de la CCPN serait intégralement supporté par les communes.

Le transport des scolaires du 1^{er} degré à la piscine Nayeo est une prestation externalisée dans le cadre d'un marché pluriannuel.

Le coût du transport est fixé chaque année dans le cadre de ces marchés. Le tarif est révisé au début de chaque cycle scolaire pour couvrir l'ensemble de la période (septembre N – juillet N+1).

Jusqu'alors, la facturation du transport était réalisée dans le cadre de conventions associant entrées piscine et transport.

Il est proposé de dissocier la facturation des entrées piscines de celle des transports. Les entrées piscine seraient toujours facturées sur la base de la convention signée, mais la facturation des transports interviendrait de manière indépendante, à la fin de chaque trimestre scolaire, sur la base du tarif applicable au marché en cours sur la période considérée.

Il est rappelé par ailleurs que les entrées piscine des scolaires du 1^{er} degré sont directement facturées aux établissements scolaires lorsqu'ils sont situés hors du territoire de la Communauté de communes et que la CCPN n'assure pas la prestation de transport dans ces cas-là.

Après avis de la Commission Culture jeunesse et sports du 28 février 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

1. **DÉCIDE** de dissocier la facturation des entrées piscine de celle des transports des scolaires du 1^{er} degré de la CCPN à la Piscine Nayeo
2. **PRECISE** que la facturation des transports sera réalisée à la fin de chaque trimestre scolaire, sur la base du tarif applicable au marché en cours sur la période considérée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Ch Bau
Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Tarifs mini camps 2019

(Rapporteur : M. DUFAU)

Dans le cadre de ses activités de loisirs, la Maison de l'Ado propose des mini camps chaque année, lors des vacances de printemps et d'été.

Il est proposé au Conseil communautaire de fixer les tarifs des mini camps 2019 pour les familles :

- pour 1 mini camp de 2 jours : 30 euros
- pour 1 mini camp de 3 jours : 60 euros
- pour 1 mini camp de 4 jours : 90 euros.

Ces tarifs sont conformes à la précédente délibération n° 2017-2-04 du 3 avril 2017.

Après avis de la Commission Culture Jeunesse et Sports du 28 février 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

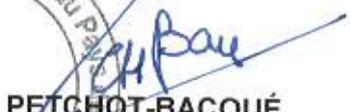
FIXE les tarifs des mini camps 2019 ainsi qu'il suit :

- pour 1 mini camp de 2 jours : 30 euros
- pour 1 mini camp de 3 jours : 60 euros
- pour 1 mini camp de 4 jours : 90 euros.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Tarification des frais et pénalités du service de la Régie des Eaux du Pays de Nay

(Rapporteur : A. CAPERET)

Les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif sont des services industriels et commerciaux. A ce titre, ils doivent assurer une égalité de traitement des usagers et être équilibrés budgétairement.

Dans ce cadre, les activités suivantes se doivent d'être financées :

- Frais de gestion technique du bon de commande pour création de branchement,
- Frais de gestion administrative et financière du bon de commande pour création de branchement,
- Frais d'accès au service pour nouveau propriétaire ou nouveau locataire,
- Frais de fermeture/ouverture de branchement d'eau sur demande,
- Frais de fermeture avec dépose du compteur au bout d'un an sans consommation,
- Frais de déplacement (demande de relève du compteur en dehors de la période de relève, non-respect du règlement de service, baisse de pression non justifiée),
- Frais de fermeture de branchement dans l'impossibilité de relève du compteur, d'un non-paiement des redevances dans résidence secondaire, d'une infraction au règlement de service,
- Location mensuelle d'un compteur de chantier (diamètre < 40 mm),
- Location mensuelle d'un compteur de chantier (diamètre > = 40 mm),
- Demande de branchement temporaire d'eaux usées et/ou d'eau potable,
- Indemnité pour absence de l'abonné lors d'un rendez-vous programmé pour la relève de son compteur sans accès direct du service au compteur,
- Frais pour analyse de l'eau sur demande de l'abonné (déplacement de l'agent + coût de l'analyse), si l'analyse est conforme ou si l'analyse n'est pas conforme et que l'anomalie a pour origine le fonctionnement des installations intérieures,
- Jaugeage d'un compteur à la demande d'un abonné, si le comptage est exact,
- Expertise d'un compteur à la demande d'un abonné par un banc agréé, si le comptage est exact,
- Frais forfaitaires pour prélèvement illicite sur réseau public dont usage des poteaux incendie à des fins autres que la défense incendie (pompiers uniquement),
- Frais forfaitaires suite à constatation du remplacement ou réparation ou modification du compteur : plomb ou bague de scellement enlevé, ouverture, démontage...
- Frais forfaitaires pour renouvellement d'un compteur gelé (mauvais entretien) à la charge du propriétaire ou du locataire,
- Frais de fourniture et pose par les agents de la Régie publique du compteur volumétrique classe C horizontal y compris ses accessoires selon diamètre,
- Terrassement, fourniture et pose par la Régie publique d'une niche PVC ou BETON,
- Fourniture et pose par la Régie publique d'une nourrice pour 1 compteur supplémentaire dans niche ou coffret,
- Frais de renouvellement de conduite de branchement au mètre linéaire par les agents de la Régie publique sans réfection,
- Réfection au mètre linéaire type enrobé à froid, terrain végétalisé ou empierré,
- Réfection particulière au mètre linéaire type enrobé à chaud, béton non armé ou désactivé,
- Frais pour réalisation d'un branchement par un agent de la Régie publique sans terrassement pour un diamètre DN 25mm ou DN 32 mm,
- Intervention d'un agent hors astreinte, toute heure démarrée sera due,
- Intervention d'un agent en astreinte, toute heure démarrée sera due.

Après avis de la Commission eau et assainissement du 05 mars 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

1. **FIXE** les tarifs ci-dessous :

	Tarifs Hors Taxe
Frais de gestion technique du bon de commande pour création de branchement	35 €
Frais de gestion administrative et financière du bon de commande pour création de branchement	35 €
Frais d'accès au service pour nouveau propriétaire ou nouveau locataire	45 €
Frais de fermeture/ouverture de branchement d'eau sur demande (temporaire)	35 €
Frais de fermeture avec dépose du compteur au bout d'un an sans consommation	70 €
Frais de demande de relève du compteur en dehors de la période de relève, non-respect du règlement de service, baisse de pression non justifiée)	25 €
Frais de fermeture de branchement dans l'impossibilité de relève du compteur, d'un non-paiement des redevances dans résidence secondaire, d'une infraction au règlement de service	50 €
Location mensuelle d'un compteur de chantier (diamètre < 40 mm)	25 €
Location mensuelle d'un compteur de chantier (diamètre > = 40 mm)	50 €
Demande de branchement temporaire d'eaux usées et d'eau potable	Sur devis
Indemnité pour absence de l'abonné lors d'un rendez-vous programmé pour la relève de son compteur sans accès direct du service au compteur	25 €
Frais pour analyse de l'eau sur demande de l'abonné (déplacement de l'agent + coût de l'analyse), si l'analyse est conforme ou si l'analyse n'est pas conforme et que l'anomalie a pour origine le fonctionnement des installations intérieures	30 € + coût analyse
Jaugeage d'un compteur à la demande d'un abonné, si le comptage est exact	130 €
Expertise d'un compteur à la demande d'un abonné par un banc agréé, si le comptage est exact	250 €
Frais forfaitaires pour prélèvement illicite sur réseau public dont usage des poteaux incendie à des fins autres que la défense incendie (pompiers uniquement)	450 €
Frais forfaitaires suite à constatation du remplacement ou réparation ou modification du compteur : plomb ou bague de scellement enlevé, ouverture, démontage...	350 €
Frais forfaitaires pour renouvellement d'un compteur gelé (mauvais entretien)	90 €
Frais de fourniture et pose par les agents de la Régie publique du compteur volumétrique classe C horizontal y compris robinet inviolable et robinet après compteur, clapet anti-retour avec purge pour diamètre 15 mm	165 €
Frais de fourniture et pose par les agents de la Régie publique du compteur volumétrique classe C horizontal y compris robinet inviolable et robinet après compteur, clapet anti-retour avec purge pour diamètre 20 mm	230 €
Frais de fourniture et pose par les agents de la Régie publique du compteur volumétrique classe C horizontal y compris ses accessoires pour diamètre 30 mm	485 €

Frais de fourniture et pose par les agents de la Régie publique du compteur volumétrique classe C horizontal y compris ses accessoires pour diamètre 40 mm	585 €
Frais de fourniture et pose par les agents de la Régie publique du compteur volumétrique classe C horizontal y compris ses accessoires pour diamètre 50 mm	1 540 €
Frais de fourniture et pose par les agents de la Régie publique du compteur volumétrique classe C horizontal y compris ses accessoires pour diamètre 60 mm	1 650 €
Frais de fourniture et pose par les agents de la Régie publique du compteur volumétrique classe C horizontal y compris ses accessoires pour diamètre 80 mm	2 000 €
Frais de fourniture et pose par les agents de la Régie publique du compteur volumétrique classe C horizontal y compris ses accessoires pour diamètre 100 mm	2 500 €
Frais de fourniture et pose par les agents de la Régie publique du compteur volumétrique classe C horizontal y compris ses accessoires pour diamètre 150 mm	3 450 €
Terrassement, fourniture et pose par la Régie publique d'une niche PVC complète (pour 1 compteur) avec couvercle isolé et fond	150 €
Terrassement, fourniture et pose par la Régie publique d'une niche BETON complète (pour 1 à 2 compteurs) avec couvercle isolé et fond y compris tampon fonte série trottoir B125	310 €
Terrassement, fourniture et pose par la Régie publique d'une niche BETON complète (jusqu'à 5 compteurs) y compris tampons fontes circulable D400 non-équipée du système de comptage	3 069€
Fourniture et pose par la Régie publique d'une nourrice pour 1 compteur supplémentaire dans niche ou coffret (à dupliquer par compteur supplémentaire)	80€
Fourniture et pose par la Régie publique d'une nourrice à fixation pour 1 compteur supplémentaire (à dupliquer par compteur supplémentaire)	98 €
Frais de renouvellement de conduite de branchement au mètre linéaire par les agents de la Régie publique sans réfection	50 €
Réfection au mètre linéaire type enrobé à froid, terrain végétalisé ou empierré	12 €
Réfection particulière au mètre linéaire type enrobé à chaud, béton non armé ou désactivé	52 €
Frais pour réalisation d'un branchement par un agent de la Régie publique sans terrassement pour un diamètre DN 25mm ou DN 32 mm	320 €
Intervention d'un agent hors astreinte, toute heure démarrée sera due	60 €
Intervention d'un agent en astreinte, toute heure démarrée sera due	90 €

Les frais de déplacement des agents sont inclus.

Les recettes seront inscrites aux comptes respectifs du budget eau potable et du budget assainissement collectif.

Le montant de la TVA appliqué sera celui en vigueur.

2. **DECIDE** d'appliquer ces tarifs sur l'ensemble du territoire de la CCPN (sauf Assat en partie, Narcastet, Labatmale et Saint-Vincent, ces communes étant en délégation de service public).

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Tableau des effectifs liés aux avancements de grade

(Rapporteur : M. CASSOU)

Considérant la délibération n° 10/2010 du 22 février 2010 fixant les taux d'avancements de grade,

Considérant les besoins de la collectivité et l'évolution de certains postes de travail et des missions assurées,

Le Président propose la création d'emplois permanents à temps complet suivants :

Service support :

1 poste d'adjoint administratif principal 2eme classe en date du 01/05/2019

Service Espace jeunesse et social:

1 poste d'adjoint administratif principal 1ere classe en date du 01/09/2019

Service petite enfance :

1 poste d'adjoint d'animation principal 2eme classe en date du 01/05/2019

Service environnement (à temps non complet de 0.75 etp)

1 poste d'adjoint technique principal 2eme classe en date du 01/05/2019

Service urba-ads

1 poste d'ingénieur principal en date du 01/05/2019

Service urba-ads

1 poste de rédacteur principal 2eme classe en date du 01/05/2019.

En principe, la suppression d'emploi - et la création d'emploi -sont des décisions prises après avis du Comité technique. Cependant, la collectivité n'aura pas à le saisir lorsqu'il s'agit de créations et suppressions liées uniquement à des avancements de grade.

De ce fait, la suppression des postes antérieurs correspondant à chaque agent peut être effectuée.

Après avis de la Commission Administration générale/finances/RH du 3 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

1. DECIDE :

- la suppression des emplois permanents suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2eme classe à compter du 01/05/2019 (temps complet)
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2eme classe à compter du 01/09/2019 (temps complet)
- 1 poste d'adjoint d'animation à compter du 01/05/2019 (temps complet)
- 1 poste d'adjoint technique à compter du 01/05/2019 (à temps non complet de 0.75 etp)
- 1 poste de rédacteur à compter du 01/05/2019 (temps complet)
- 1 poste d'ingénieur à compter du 01/05/2019 (temps complet).

- la création des emplois permanents suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 1ere classe en date du 01/05/2019 (temps complet)
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1ere classe en date du 01/09/2019 (temps complet)

- 1 poste d'adjoint d'animation principal 2eme classe en date du 01/05/2019 (temps complet).
- 1 poste d'adjoint technique principal 2eme classe en date du 01/05/2019 (à temps non complet de 0.75 etp)
- 1 poste de rédacteur principal 2eme classe en date du 01/05/2019 (temps complet)
- 1 poste d'ingénieur principal en date du 01/05/2019 (temps complet).

2. **PRECISE** que les crédits budgétaires sont prévus au BP 2019 (général).

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet : Projet de coopération Franco-Québécois –année 2019

(Rapporteur : M. DUFAU)

Le Conseil communautaire du 3 avril 2017 a approuvé la participation de la CCPN à l'appel à projets Franco-Québécois « *Coopération entre la Municipalité Régionale de Comté de Montmagny et la Communauté de communes du Pays de Nay* ».

La thématique proposée est relative à l'insertion et la formation professionnelle des jeunes.

L'objectif pour la CCPN et la MRC de Montmagny est, dans le cadre d'échanges d'apprentissage et de la politique Jeunesse et emploi :

- d'entrer dans de nouvelles actions avec des partenaires étrangers,
- de permettre à nos acteurs économiques, ainsi qu'à nos structures d'enseignement (général et professionnel) et aux acteurs socioculturels d'intégrer ce partenariat,
- de développer des méthodes de travail et de développement.

La première année a été consacrée à la mise en relation des équipes québécoises et françaises, afin d'échanger les savoir-faire et de formaliser un programme opérationnel.

En mars 2018, une délégation du Québec est venue à la CCPN; puis deux jeunes et un représentant de chaque lycée professionnel (Nay-Baudreix, Beau Rameau, Lycée des métiers d'art de Coaraze), accompagnés par des représentants de la Communauté de communes, se sont rendus au Québec à l'automne dernier.

C'est un partenariat à long terme qui est désormais engagé, favorisant la collaboration entre les établissements d'enseignement français et québécois, mais aussi, à l'avenir, entre les deux collectivités portant notamment sur le développement économique et le tourisme.

Il est proposé à présent d'engager une action consistant en l'envoi de deux jeunes de notre territoire dans la région de Montmagny.

Pour cela, la CCPN et la MRC de Montmagny apporteront leur concours financier.

Pour la CCPN, l'engagement serait le suivant :

- Participation aux frais de la procédure passeport (biométrie, déplacements aux centres d'immigration...). Enveloppe prévisionnelle maximale : 1 000 €.
- Versement éventuel d'un complément pour le paiement des billets d'avion. Enveloppe prévisionnelle maximale : 500 €.
- L'engagement dans la procédure de caution personnelle exigée par le gouvernement canadien, solidairement à la caution apportée par la MRC de Montmagny : 2 500 € par jeune.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

1. **APPROUVE** la prise en charge, par la CCPN, des frais de procédure et billets liés à l'envoi de deux jeunes du territoire au Québec, pour un montant total de 1 500 €.

2. **AUTORISE** l'engagement de la CCPN dans la procédure de caution personnelle solidairement avec la caution apportée par la MRC de Montmagny, pour un montant de 2 500 € par jeune.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ



The stamp is circular with the text "Communauté de Communes du Pays de May" around the top edge and "64800 BENEJACQ" around the bottom edge, separated by two stars.

Objet : Projet de valorisation du site du col du Soulor : projets de bail emphytéotique et de convention d'occupation.

(Rapporteur : M. le Président)

Dans le cadre de la réalisation des projets communautaires, les communes et la CCPN arrêtent les dispositions relatives à la mise à disposition de la communauté de communes des terrains et biens constituant l'emprise des projets, sous différentes formes juridiques possibles (cessions, baux, conventions de mise à disposition...).

Le principe est celui d'une mise à disposition à titre gratuit, la CCPN réalisant et finançant intégralement, dans le cadre de ses compétences, les projets considérés. C'est ainsi que, pour prendre un récent exemple, la Ville de Nay a cédé gratuitement à la CCPN le bâtiment de l'ancienne gendarmerie, le terrain d'assiette et le terrain environnant du projet de centre culturel (délibération du 2/07/2018).

La commune d'Arbéost, dans le cadre du projet de valorisation du site du col du Soulor, a donné son accord de principe pour une mise à disposition d'une partie des parcelles concernées (délibération du Conseil municipal du 9 juillet 2018). La Communauté de communes du Pays de Nay a délibéré à ce sujet le 2 juillet 2018.

L'emprise nécessaire à la réalisation du projet, pour ce qui concerne le périmètre de la commune d'Arbéost, est en cours de précision, sur la base d'un plan d'arpentage.

La forme juridique des conventions et actes à passer est liée aux espaces considérés.

Il est proposé :

- Un bail emphytéotique de droit commun d'une durée de cinquante années, pour un loyer symbolique de zéro euro pour les zones du chalet communal et du parking ;
- Une convention d'occupation, dans les mêmes conditions de durée et de loyer, portant sur les emprises nécessaires aux différents aménagements : promenade, découverte ornithologique, parcours de découverte et de lecture du paysage, contemplations, belvédères, signalétiques...

Le Président donne lecture du montage juridique et des principales clauses proposées dans le projet de bail et la convention. Il indique en particulier que la CCPN a fait préciser, en lien avec son conseil juridique :

- l'option d'un bail emphytéotique de droit commun, la compétence de réalisation du projet relevant exclusivement de la communauté de communes (compétence tourisme) ;
- la mise à disposition à titre gratuit du chalet et des terrains, sans charges ou contreparties financières d'aucune nature à verser par la CCPN ;
- des durées de bail et de convention compatibles avec l'importance des investissements intégralement pris en charge par la CCPN.

Concernant la convention d'occupation de terrains, le respect de la priorité de la vie pastorale a été formalisé comme principe fondamental, à la demande de la commune.

Après avis de la Commission Tourisme du 7 mars 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

1. **APPROUVE** les projets de bail emphytéotique de droit commun et de convention d'occupation avec la commune d'Arbéost pour la réalisation du projet de valorisation du Col du Soulor.
2. **AUTORISE** le Président à les signer et à finaliser le plan d'arpentage définitif avec la commune.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian BACQUÉ
Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet : Approbation du compte de gestion 2018 – Budget principal 310

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Approbation du compte de gestion 2018 – Office de tourisme communautaire 311

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Approbation du compte de gestion 2018 – SPANC 312

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Approbation du compte de gestion 2018 – Zone communautaire de Baudreix 313

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Approbation du compte de gestion 2018 – Piscine Nayeo 315

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Approbation du compte de gestion 2018 – PAE Monplaisir 316

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Approbation du compte de gestion 2018 – Extension PAE 318

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Approbation du compte de gestion 2018 – ZAE de Coarraze 319

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Approbation du compte de gestion 2018 – Photovoltaïque Assat 510

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Approbation du compte de gestion 2018 – Zone Clément Ader 511

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet : Approbation du compte de gestion 2018 – Eau 513

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Approbation du compte de gestion 2018 – GEMAPI 514

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

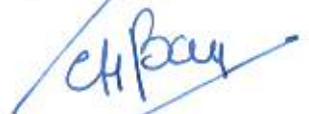
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Approbation du compte de gestion 2018 – Eaux pluviales 515

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Approbation du compte de gestion 2018 – Zone Aéropolis 516

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du compte administratif 2018 – Budget principal 310*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président présente le compte administratif Budget principal, pour l'exercice 2018, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	2 439 287,59 € (RAR 8 208 972,76 €)
Recettes	:	2 672 327,89 € (RAR 7 363 286,08 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	15 201 266,35 €
Recettes	:	21 971 041,19 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif Budget principal pour l'exercice 2018, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du compte administratif 2018 – Budget Office de tourisme 311*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président présente le compte administratif, pour l'exercice 2018, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	10 111,44 € (RAR 4 100,00 €)
Recettes	:	29 747,09 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	266 629,88 €
Recettes	:	284 507,81 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif pour l'exercice 2018, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du compte administratif 2018 – Budget SPANC 312*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président présente le compte administratif, pour l'exercice 2018, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	11 228,70 € (RAR 1 423,00 €)
Recettes	:	26 981,27 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	149 050,10 €
Recettes	:	207 877,22 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif pour l'exercice 2018, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du compte administratif 2018 – Budget Baudroix313*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président présente le compte administratif, pour l'exercice 2018, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	287 185,82 € (RAR 0,00 €)
Recettes	:	14 675,58 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	23 192,69 €
Recettes	:	68 949,76 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif pour l'exercice 2018, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du compte administratif 2018 – Budget Piscine Nayeo 315*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président présente le compte administratif, pour l'exercice 2018, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	63 312,49 € (RAR 32 300,00 €)
Recettes	:	1 137 818,75 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	1 351 317,91 €
Recettes	:	1 351 317,91 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif pour l'exercice 2018, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du compte administratif 2018 – Budget PAE Monplaisir 316*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président présente le compte administratif, pour l'exercice 2018, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	54 213,02 € (RAR 0,00 €)
Recettes	:	0,00 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	45 323,21 €
Recettes	:	0,00 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif pour l'exercice 2018, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du compte administratif 2018 – Budget Extension PAE Monplaisir 318*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président présente le compte administratif, pour l'exercice 2018, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	2 213 998,27 € (RAR 0,00 €)
Recettes	:	1 014 536,11 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	1 264 008,16 €
Recettes	:	1 275 434,16 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif pour l'exercice 2018, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du compte administratif 2018 – Budget ZAE de Coarraze 319*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président présente le compte administratif, pour l'exercice 2018, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	129 364,38 € (RAR 0,00 €)
Recettes	:	64 609,19 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	64 609,19 €
Recettes	:	69 662,06 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif pour l'exercice 2018, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du compte administratif 2018 – Budget Photovoltaïque Assat 510*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président présente le compte administratif, pour l'exercice 2018, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	12 892,71 € (RAR 0,00 €)
Recettes	:	90 907,62 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	35 660,53 €
Recettes	:	63 305,74 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif pour l'exercice 2018, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du compte administratif 2018 – Budget Zone Clément Ader 511*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président présente le compte administratif, pour l'exercice 2018, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	66 728,66 € (RAR 0,00 €)
Recettes	:	0,00 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	23 010,14 €
Recettes	:	0,00 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif pour l'exercice 2018, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet : Vote du compte administratif 2018 – Budget Assainissement collectif 512*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président présente le compte administratif, pour l'exercice 2018, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	4 510 675,23 € (RAR 892 694,00 €)
Recettes	:	3 729 072,22 € (RAR 905 831,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	2 266 518,88 €
Recettes	:	3 087 648,47 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif pour l'exercice 2018, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du compte administratif 2018 – Budget Eau 513*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président présente le compte administratif, pour l'exercice 2018, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	1 510 123,47 € (RAR 542 193,00 €)
Recettes	:	1 327 725,16 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	2 524 967,61 €
Recettes	:	4 568 881,45 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif pour l'exercice 2018, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet : Vote du compte administratif 2018 – Budget GEMAPI 514*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président présente le compte administratif, pour l'exercice 2018, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	7 899,75 € (RAR 0,00 €)
Recettes	:	10 578,23 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	134 513,80 €
Recettes	:	0,00 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif pour l'exercice 2018, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian Petchot-Bacqué
Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du compte administratif 2018 – Budget Eaux Pluviales 515*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président présente le compte administratif, pour l'exercice 2018, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	44 543,03 € (RAR 0,00 €)
Recettes	:	0,00 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	30 171,87 €
Recettes	:	0,00 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif pour l'exercice 2018, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian Petcho
Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du compte administratif 2018 – Budget Zone Aéropolis 516*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président présente le compte administratif, pour l'exercice 2018, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	172 778,84 € (RAR 0,00 €)
Recettes	:	242 743,80 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	293 929,28 €
Recettes	:	45 000,00 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif pour l'exercice 2018, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Affectation des résultats 2018 - Budget Principal (310)*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	843 357,16
- un excédent reporté de :	5 926 417,68
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	6 769 774,84
- un excédent d'investissement de :	233 040,30
- un déficit des restes à réaliser de :	845 686,68
Soit un besoin de financement de :	612 646,38

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :****DECIDE** d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	6 769 774,84
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	612 646,38
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	6 157 128,46
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :EXCÉDENT	233 040,30

ADOpte A L'UNANIMITEAinsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet : Affectation des résultats 2018 - Budget Office de tourisme (311)*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	79 213,56
- un excédent reporté de :	97 091,49
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	17 877,93
- un excédent d'investissement de :	19 635,65
- un déficit des restes à réaliser de :	4 100,00
Soit un excédent de financement de :	15 535,65

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :****DECIDE** d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	17 877,93
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	17 877,93
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :EXCÉDENT	19 635,65

ADOpte A L'UNANIMITEAinsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet : Affectation des résultats 2018 - Budget SPANC (312)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	39 358,46
- un excédent reporté de :	98 185,58
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	58 827,12
- un excédent d'investissement de :	15 752,57
- un déficit des restes à réaliser de :	1 423,00
Soit un excédent de financement de :	14 329,57

Conformément à l'instruction M 49, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	58 827,12
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	58 827,12
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :EXCÉDENT	15 752,57

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Affectation des résultats 2018 - Budget Zone communautaire de Baudreix (313)*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	45 757,07
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	45 757,07
- un déficit d'investissement de :	272 510,24
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	272 510,24

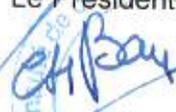
Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :****DECIDE** d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	45 757,07
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	45 757,07
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	272 510,24

ADOpte A L'UNANIMITEAinsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ


Objet : Affectation des résultats 2018 - Budget Piscine Nayeo (315)*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0,13
- un excédent reporté de :	0,13
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,00
- un excédent d'investissement de :	1 074 506,26
- un déficit des restes à réaliser de :	32 300,00
Soit un besoin de financement de :	1 042 206,26

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :****DECIDE** d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : DEFICIT	0,00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	1 074 506,26

ADOPTE A L'UNANIMITEAinsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet : Affectation des résultats 2018 - Budget PAE Monplaisir (316)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	9 225,06
- un déficit reporté de :	36 098,15
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	45 323,21
- un déficit d'investissement de :	54 213,02
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	54 213,02

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : DEFICIT	45 323,21
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	45 323,21
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	54 213,02

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Affectation des résultats 2018 - Budget Extension PAE Monplaisir (318)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	11 426,00
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	11 426,00
- un déficit d'investissement de :	1 199 462,16
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	1 199 462,16

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCEDENT	11 426,00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	11 426,00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	1 199 462,16

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Affectation des résultats 2018 – ZAE de Coarraze (319)*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0,00
- un excédent reporté de :	4 760,87
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	4 760,87
- un déficit d'investissement de :	64 755,19
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	64 755,19

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :****DECIDE** d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCEDENT	4 760,87
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	4 760,87
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	64 755,19

ADOpte A L'UNANIMITEAinsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


 Christian PETCHOT-BACQUÉ
 

Objet : Affectation des résultats 2018 – Photovoltaïque Assat (510)*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	11 472,38
- un excédent reporté de :	16 172,83
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	27 645,21
- un excédent d'investissement de :	78 014,91
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	78 014,91

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :****DECIDE** d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCEDENT	27 645,21
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	27 645,21
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	78 014,91

ADOpte A L'UNANIMITEAinsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet : Affectation des résultats 2018 – Zone Clément Ader (511)*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	7 561,70
- un déficit reporté de :	15 448,44
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	23 010,14
- un déficit d'investissement de :	66 728,66
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	66 728,66

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :****DECIDE** d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : DEFICIT	23 010,14
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	23 010,14
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	66 728,66

ADOpte A L'UNANIMITEAinsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président



Christian PETCHOT-BACQUÉ


Objet : Affectation des résultats 2018 – Budget Assainissement collectif (512)*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	537 265,45
- un excédent reporté de :	283 864,14
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	821 129,59
- un déficit d'investissement de :	781 603,01
- un excédent de restes à réaliser de :	13 137,00
Soit un besoin de financement de :	768 466,01

Conformément à l'instruction M 49, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :****DECIDE** d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCEDENT	821 129,59
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	768 466,01
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	52 663,58
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	781 603,01

ADOPTE A L'UNANIMITEAinsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet : Affectation des résultats 2018 – Budget Eau (513)*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	849 834,61
- un excédent reporté de :	1 194 079,23
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	2 043 913,84
- un déficit d'investissement de :	182 398,31
- un déficit de restes à réaliser de :	542 193,00
Soit un besoin de financement de :	724 591,31

Conformément à l'instruction M 49, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :****DECIDE** d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCEDENT	2 043 913,84
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	724 591,31
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 319 322,53
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	182 398,31

ADOpte A L'UNANIMITEAinsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet : Affectation des résultats 2018 – Budget GEMAPI (514)*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	134 513,80
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	134 513,80
- un excédent d'investissement de :	2 678,48
- un déficit de restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	2 678,48

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :****DECIDE** d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : DEFICIT	134 513,80
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	134 513,80
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	2 678,48

ADOpte A L'UNANIMITEAinsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président.

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet : Affectation des résultats 2018 – Budget Eaux pluviales (515)*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	30 171,87
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	30 171,87
- un déficit d'investissement de :	44 543,03
- un déficit de restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	44 543,03

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :****DECIDE** d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : DEFICIT	30 171,87
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	30 171,87
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	44 543,03

ADOpte A L'UNANIMITEAinsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet : Affectation des résultats 2018 – Budget Zone Aéropolis (516)*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	248 929,28
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	248 929,28
- un excédent d'investissement de :	69 964,96
- un déficit de restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	69 964,96

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :****DECIDE** d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : DEFICIT	248 929,28
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	248 929,28
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	69 964,96

ADOpte A L'UNANIMITEAinsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président.

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet : Vote du taux de Cotisation foncière des entreprises (CFE)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Il appartient au Conseil communautaire de voter le taux de la CFE.

Les bases prévisionnelles de CFE pour 2019 ont été notifiées à la Communauté de communes par les services fiscaux.

Le Président propose d'appliquer pour l'année 2019 à la CFE le taux de 24,59 %.

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

FIXE le taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE) à 24,59 %.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du taux de Taxe d'Habitation (TH)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Il appartient au Conseil communautaire de voter le taux de la taxe d'habitation (TH).

Les bases prévisionnelles de TH pour 2019 ont été notifiées à la Communauté de communes par les services fiscaux.

Le Président propose de fixer pour l'année 2019 le taux de TH à 8,83 %.

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

FIXE le taux de la taxe d'habitation à 8,83 %.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti (TFNB)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Il appartient au Conseil communautaire de voter le taux de la TFNB.

Les bases prévisionnelles de TFNB pour 2019 ont été notifiées à la communauté de communes par les services fiscaux.

Le Président propose de fixer pour l'année 2019 le taux de TFNB à 1,70 %.

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

FIXE le taux de la taxe sur le Foncier non Bâti (TFNB) à 1,70 %.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président propose de fixer pour l'année 2019, les taux de TEOM suivants :

	ZIP	Taux en %
01	Zone taux plein	11,31
05	Zone taux réduit	10,18
	Zone unique (Département 65)	10,18

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

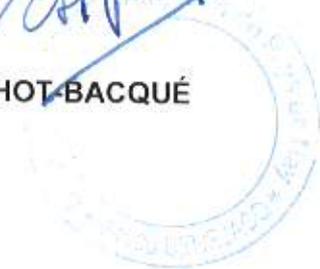
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

FIXE les taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2019 comme ci-après :

	ZIP	Taux en %
01	Zone taux plein	11,31
05	Zone taux réduit	10,18
	Zone unique (Département 65)	10,18

ADOpte A L'UNANIMITEAinsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet : Vote du budget primitif 2019– Budget principal (310)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses	:	14 279 405,08 € (dont 8 208 972,76 de RAR)
Recettes	:	14 279 405,08 € (dont 7 363 286,08 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	22 089 734,00€
Recettes	:	22 089 734,00€

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

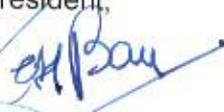
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2019, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du budget primitif 2019– Budget Office de tourisme (311)*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses	:	69 300,00 € (dont 4 100,00 de RAR)
Recettes	:	69 300,00 € (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	378 258,00 €
Recettes	:	378 258,00 €

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2019, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du budget primitif 2019– Budget SPANC (312)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses	:	20 682,00 € (dont 1 423,00 de RAR)
Recettes	:	20 682,00 € (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	290 532,00 €
Recettes	:	290 532,00 €

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

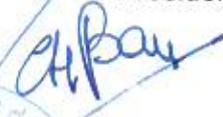
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2019, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du budget primitif 2019– Budget zone communautaire de Baudreix (313)*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses	:	566 637,00 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	566 637,00 € (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	800 000,00 €
Recettes	:	800 000,00 €

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :****VOTE** le budget primitif de l'exercice 2019, tel qu'annexé.**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ainsi fait,
 Les jour, mois et an que dessus
 Pour copie conforme

Le Président,



Christian Petchot-Bacqué
Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet : Vote du budget primitif 2019– Budget Nayeo (315)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses	:	1 540 744,00 € (dont 32 300,00 de RAR)
Recettes	:	1 540 744,00 € (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	1 349 358,00 €
Recettes	:	1 349 358,00 €

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2019, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet : Vote du budget primitif 2019– Budget PAE Monplaisir (316)*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses	:	54 214,00 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	54 214,00 € (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	112 338,00 €
Recettes	:	112 338,00 €

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :****VOTE** le budget primitif de l'exercice 2019, tel qu'annexé.**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Ainsi fait,
 Les jour, mois et an que dessus
 Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet : Vote du budget primitif 2019– Budget Extension PAE Monplaisir (318)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses	:	3 276 870,00 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	3 276 870,00 € (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	2 759 165,00 €
Recettes	:	2 759 165,00 €

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2019, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du budget primitif 2019– Budget ZAE de Coarraze (319)*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses	:	141 276,00 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	141 276,00 € (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	206 576,00 €
Recettes	:	206 576,00 €

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :****VOTE** le budget primitif de l'exercice 2019, tel qu'annexé.**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ainsi fait,
 Les jour, mois et an que dessus
 Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du budget primitif 2019– Budget Photovoltaïque Assat (510)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses	:	95 519,00 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	95 519,00 € (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	76 145,00 €
Recettes	:	76 145,00 €

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2019, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du budget primitif 2019– Budget Zone Clément Ader (511)*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses	:	96 829,00 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	96 829,00 € (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	143 055,00 €
Recettes	:	143 055,00 €

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :****VOTE** le budget primitif de l'exercice 2019, tel qu'annexé.**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du budget primitif 2019– Budget Assainissement collectif (512)*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses	:	6 563 067,00 € (dont 892 694,00 de RAR)
Recettes	:	6 563 067,00 € (dont 905 831,00 de RAR)

Fonctionnement

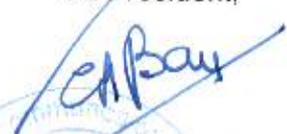
Dépenses	:	3 116 787,00 €
Recettes	:	3 116 787,00 €

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2019, tel qu'annexé.**ADOPTE A L'UNANIMITE**Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ


Objet : Vote du budget primitif 2019– Budget Eau (513)*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses	:	3 441 440,00 € (dont 542 193,00 de RAR)
Recettes	:	3 441 440,00 € (dont 905 831,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	4 675 307,00 €
Recettes	:	4 675 307,00 €

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :****VOTE** le budget primitif de l'exercice 2019, tel qu'annexé.**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

*Christian Petchot-Bacqué***Christian PETCHOT-BACQUÉ**

Objet : Vote du budget primitif 2019– Budget GEMAPI (514)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses	:	9 500,00 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	9 500,00 € (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	543 120,00 €
Recettes	:	543 120,00 €

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

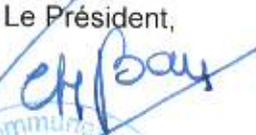
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2019, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du budget primitif 2019– Budget Eaux pluviales (515)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses : 475 647,00 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 475 647,00 € (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 620 819,00 €
Recettes : 620 819,00 €

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2019, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du budget primitif 2019– Budget Zone Aéropolis (516)*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses	:	1 093 625,00 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	1 093 625,00 € (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	1 783 995,00 €
Recettes	:	1 783 995,00 €

Après avis des Commissions Finances des 20 mars et 03 avril 2019 et du Bureau du 1^{er} avril 2019,**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :****VOTE** le budget primitif de l'exercice 2019, tel qu'annexé.**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ